

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

28 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE

28 juin 2023

Nombres de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 13

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LUNDI 3 JUILLET A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. COLIN, M. BELFORT, M. DEGOULET, Mme GUYON, Mme JODEAU BELOTTI, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés : M. Franck BARRIER donne procuration à M. Fabien LECERF,
Mme Sandrine DEMAYA donne procuration à Mme Martine COUET,
Mme Lydia DESBOIS donne procuration à Mme Nicole GUYON,
Mme Linda EL KRIMI
M. FIMIEZ

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Pascal JOUSSE

6. Validation du Plan Communal de Sauvegarde

Délibération DE05-03072023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Vu la loi du 13 août 2004 et notamment son article 13 relatif au Plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Considérant que la commune de Voivres-les-Le Mans est exposée aux risques majeurs suivants :

- Le risque inondation
- Le risque sismique
- Le risque feu de forêt
- Le risque transport de matières dangereuses
- Le risque industriel

- Le risque pandémique

Considérant que la commune de Voivres-les-Le Mans peut être exposée à d'autres risques non révélés actuellement et qui peuvent subvenir dans le futur ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

Le plan communal de sauvegarde de la commune de Voivres-les-Le Mans est établi à compter du 3 juillet 2023.

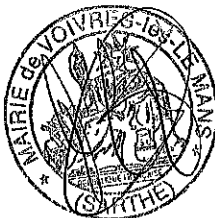
Le plan communal de sauvegarde est consultable à la mairie

Le plan communal de sauvegarde fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application

Le Conseil municipal adopte le Plan Communal de Sauvegarde, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 6 juillet 2023

Le Maire
Martine COUET



Le secrétaire de séance
Pascal JOUSSE